



Assemblée Générale du 26 avril 2007

Rapport Moral du Président

Le bénévolat est constitutif du fait associatif. Il représente aujourd'hui, au plan national, une force de treize millions de personnes sur un total de un million d'associations actives qui ne développent leurs actions que grâce aux ressources humaines bénévoles. Pour notre département de l'Ain on dénombre :

- Près de 9.000 associations vivantes dont 1.800 clubs sportifs
- 100.000 bénévoles qui se mobilisent pour les servir dont plus de 40.000 interviennent avec régularité.



Qui d'autre que les associations peut mobiliser une telle énergie sociale dans notre ville, notre département ?

De fait nous représentons la première force d'action collective dans la société, dans tous les secteurs de la vie quotidienne.

C'est pourquoi, aujourd'hui, au cours de cette Assemblée Générale, nous voulons donner la parole à des responsables associatifs qui témoigneront de leur engagement citoyen, militant et politique.

Quel est l'intérêt pour une association d'adhérer au Centre du Bénévolat des Pays de l'Ain ?

Un Service individualisé de qualité :

- appui à la définition des besoins en compétences bénévoles (définition des activités et missions confiées à des bénévoles)
- recherche des compétences bénévoles nécessaires (via le site internet du CBPA et les sites partenaires et via les antennes et relais départementaux)

- accès à la base de données départementale sur le site du CBPA
- participation à plusieurs colloques ou réunions d'échanges chaque année

La possibilité de participer à des travaux collectifs :

- possibilité de s'impliquer dans des travaux inter associatifs (notamment via le RAIA — Réseau d'Accueil et d'Information des Associations de l'Ain)
- possibilité d'examiner de nouvelles problématiques à prendre en Charge par le CBPA et par son réseau de partenaires
- possibilité de participer à des expérimentations innovantes sur le champ global du bénévolat associatif (un exemple parmi d'autres le programme SILLAGE, la mémoire des seniors)

Le sentiment de participer à un mouvement :

- réseau d'échanges permanents avec d'autres associations
- dialogue permanent avec les Pouvoirs Publics et les Collectivités Territoriales pour qu'ils favorisent le développement du bénévolat associatif
- participation internationale, grâce aux nouveaux contrats de Volontariat, à la fois pour que la France « tienne son rang » et pour que nous puissions aider les pays émergents, en priorité francophones, à développer leur propre bénévolat

Comme on le constate, la démocratie participative et représentative est une réalité quotidienne pour ces centaines, ces milliers de bénévoles qui agissent aujourd'hui autour de nous pour peser sur le cours des choses en faveur de l'humain.

Les débats de ce jour, avec leurs témoignages, montreront que la responsabilité bénévole appelle un soutien fort et clair de la part des pouvoirs publics. Les bénévoles présents et les amis représentés revendiquent une politique publique de soutien aux responsables bénévoles à la hauteur des enjeux que ceux-ci portent dans les associations.

Michel Paramelle, Président du CBPA